

## Le modèle d'exploitation agricole familiale réunionnais face à l'accroissement des contraintes foncières et économiques

Jean-Louis Fusillier<sup>1</sup>  
Jean-Philippe Choisis<sup>2</sup>  
Marc Piraux<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cirad Padeff,  
BP 20,  
97408 Saint-Denis  
<jean-louis.fusillier@cirad.fr>  
<marc.piraux@cirad.fr>

<sup>2</sup> Inra-Sad-Cirad, Pôle Elevage,  
7, chemin IRAT,  
Ligne Paradis,  
97410 St Pierre  
<choisis@cirad.fr>

### Résumé

La promotion du modèle français d'exploitation agricole familiale à La Réunion a permis, depuis les années 1970, l'émergence d'une classe d'exploitations moyennes dites « professionnelles ». L'originalité de ce processus réside dans la capacité des acteurs locaux à « endogénéiser » un modèle qui leur était étranger puisque l'agriculture était fondée sur une économie de plantation. La mise en place de cette « néoexploitation » s'est appuyée sur la réforme foncière et le plan d'aménagement des Hauts ainsi que sur des aides financières spécifiques visant à compenser les handicaps naturels. Cette réforme a été un succès tant en termes de nombre d'attributaires que de contribution au développement de véritables filières agricoles. Toutefois, les ressorts de la réforme sont aujourd'hui épuisés. Le renchérissement du foncier ainsi que l'accroissement des contraintes économiques renforcées par les surcoûts liés à l'éloignement et la pression des marchés conduisent à un essoufflement du modèle. Pour répondre à ces nouvelles contraintes, la stratégie de relance préconisée par les institutions agricoles s'appuie sur une poursuite de la voie productiviste (amélioration de la productivité, accroissement de la taille des exploitations, compensation des handicaps). Si des marges de manœuvre existent encore, la contrainte foncière et l'urbanisation renforcent la logique patrimoniale au détriment de la logique de maximisation de la production. Les auteurs discutent la vision duale de l'agriculture (exploitation professionnelle *versus* sociale) portée par les organisations professionnelles. Ils lui substituent un *continuum* d'exploitations dont les stratégies sont extrêmement diversifiées. Le statut essentiellement périurbain de l'agriculture et la disponibilité de temps offerte par la production de canne à sucre sont des facteurs favorables au développement de la diversification et de la pluriactivité, choix qui apparaissent en contradiction avec le modèle préconisé de l'exploitation spécialisée occupant à temps plein un couple d'exploitants.

**Mots clés :** exploitation agricole familiale ; développement agricole ; Réunion ; politique des structures.

**Thèmes :** économie et développement rural ; systèmes agraires.

### Abstract

#### The impact of increasing land and economic constraints on family farming models in Reunion

Since the 1970s, the promotion of the French model of family farming in Reunion has led to the emergence of a class of medium-size "professional" farms. The originality of the process lies in the capacity of the local participants to make a foreign model their own, since agriculture there was based on a plantation economy. The establishment of this "neofarming" is based on land reforms and land use plans to develop the highlands as well as on specific financial aid aimed at compensation for natural limitations. This reform was a success in terms both of the number of recipients and the contribution to the development of real agricultural production. Nonetheless, funding for the reforms has been exhausted. The rising price of land and the increase in economic constraints, reinforced by the additional costs associated with distance from, and pressure of, the markets, have left the model at a standstill. To meet these new constraints, the stimulation strategy recommended by the agricultural institutions relies on a productivist approach (improved productivity, increased farm size, compensation for limitations). While there is still some margin for manoeuvre, the land constraints and urbanization reinforce the

maximization of assets rather than of production. The authors discuss the dual vision of agriculture (professional *versus* social farming) of the professional organizations. They suggest a *continuum* of extremely diversified strategies. The essentially periurban status of farming and the availability of time made possible by sugar cane production are factors that favour the development of diversification and part-time farming. These choices appear to contradict the recommended model of a specialized farm providing full-time work for a couple of operators

**Key words:** family farms; agricultural development; Reunion; structural policies.

**Subjects:** economy and rural development; farming systems.

Le secteur agricole réunionnais a connu un développement remarquable au cours des dernières décennies en termes de diversité et de qualité des productions, ainsi que de productivité globale. Ce dynamisme du secteur peut être associé au succès du modèle d'exploitation familiale promu par les lois d'orientations agricoles françaises des années 1960 qui a été mis en œuvre dans l'île avec volontarisme. L'évolution de ce modèle d'exploitation est actuellement questionnée au sein des institutions professionnelles et publiques agricoles à l'occasion de l'entrée dans un nouveau cycle de planification des soutiens à l'agriculture (applications des réformes de politique agricole notamment sur le sucre et l'élevage) et de l'aménagement du territoire (révision du schéma d'aménagement régional). Les interrogations sont nombreuses face à la montée des contraintes auxquelles doit faire face l'agriculture dans le contexte local : contraintes de marché avec une pression concurrentielle croissante des produits importés et des velléités de démantèlement des dispositifs de protection ; contraintes environnementales avec la mise en cause de l'agriculture intensive comme source de pollution diffuse ou de dégradation des ressources en référence au développement durable ; enfin contrainte foncière avec la raréfaction et l'explosion du prix du foncier exacerbée par le contexte insulaire. Cet article propose de rendre compte des évolutions récentes du secteur, des réponses apportées par la profession et ses tutelles publiques aux défis évoqués et des stratégies individuelles des agriculteurs pour s'adapter. Il met en évidence les décalages entre, d'une part, les représentations des acteurs de la politique agricole locale qui fondent l'aménagement du modèle d'exploitation et, d'autre part, la réalité

des adaptations individuelles perçues dans des enquêtes en exploitation.

## Mise en place du modèle d'exploitation agricole familiale à la Réunion

La structure actuelle de l'agriculture réunionnaise a été façonnée par la mise en œuvre depuis les années 1960 de deux interventions publiques majeures : la réforme foncière et le Plan d'aménagement des Hauts de l'île. Ce dernier s'est centré sur les infrastructures rurales et la mise en valeur agricole par l'élevage bovin. La réforme foncière désigne un processus, étalé sur trois décennies, de restructuration des exploitations avec le morcellement des plus grandes unités en exploitations de taille moyenne, doublé d'un changement social en permettant aux métayers et ouvriers agricoles des grands domaines d'accéder au statut de chef d'exploitation en faire-valoir direct. Cette réforme découle des lois d'orientations agricoles de 1960 et a été orchestrée par l'ensemble des institutions agricoles administratives et professionnelles avec le Crédit agricole mutuel comme instrument de financement, et la société d'aménagement foncier et de l'espace rural (Safer), implantée à cette occasion, pour les transferts fonciers et les aménagements (De Cambiaire, 1983). Inscrite dans une politique des structures visant à promouvoir des exploitations familiales modernisées qui offrent aux agriculteurs des revenus à parité avec les autres secteurs d'activité, la réforme foncière a retenu un modèle central d'exploit-

ation pour installer les attributaires. Il s'agit initialement d'une exploitation en faire-valoir direct de 5 hectares de surface agricole utile (SAU) cultivés essentiellement en canne à sucre, occupant à plein-temps un ménage avec un actif et demi et permettant un revenu de l'ordre d'un smic<sup>1</sup> et demi sur la base d'un référentiel technico-économique des années 1960. Des modulations interviennent pour des systèmes de production minoritaires : les surfaces d'installation sont réduites en maraîchage et géranium, et plus élevées en élevage bovin (de 15 à 20 hectares). Cette politique des structures est complétée par une politique volontariste de soutiens directs aux productions et de régulation des marchés pour la canne à sucre et les productions animales. La prise en compte de l'évolution du contexte économique et notamment des rapports de prix intrants/produits défavorables à l'agriculture, conduit à réviser périodiquement le modèle central d'exploitation dans le sens d'un agrandissement, toujours en référence à des seuils de viabilité et au maintien d'un caractère familial. Ainsi, la surface du modèle soutenu, définie dans le schéma départemental des structures, passe pour la canne à sucre pluviale à 7,5 hectares en 1992 et 8 hectares en 2003.

Par son ampleur, la réforme foncière a permis la diffusion d'une agriculture familiale, en substitution à l'agriculture de grande plantation issue de la colonisation et du modèle social historique des îles à sucre (Chastel, 1995). Quelques chiffres illustrent le succès de cette réforme foncière (Pescay, 1997) : 1) 24 000 hectares réattribués, soit plus de 40 % de la surface agricole de l'île, de 1966 à 1996 ; 2) 3 300 exploitants installés, soit 60 % de

<sup>1</sup> Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

l'effectif total des exploitants cultivant plus de 2 hectares ; 3) une nette diminution de la concentration foncière puisque les grandes exploitations de plus de 100 hectares qui occupaient 60 % de la SAU en 1958 (pour 2 % de l'effectif) ne couvrent plus que 13 % de la SAU en 2000 (pour moins de 0,5 % de l'effectif des exploitations) ; 4) une relative durabilité des exploitations créées en considérant que plus des deux tiers des premiers attributaires dans les plus anciens lotissements Safer, ont conservé l'exploitation au sein de leur famille. Au-delà de cette stabilisation des propriétés qui répond aussi à une logique de constitution d'un patrimoine familial, la durabilité économique des exploitations est plus délicate à cerner. Pescay évoque, pour le début des années 1990, le chiffre de 15 à 20 % des exploitations en situation de difficultés financières avec des revenus inférieurs au smic. Ces difficultés sont essentiellement dues à un endettement important des exploitants pour acquérir le foncier. Elles sont concentrées dans les zones à faibles potentialités productives, notamment les Hauts de l'Ouest qui n'ont pas accès à l'irrigation et sont confrontées à la crise de la culture traditionnelle, le géranium. L'évolution récente du contexte économique et social appelle à reconsidérer cette question de la durabilité des exploitations.

## Essoufflement actuel d'un modèle menacé par l'évolution du contexte foncier et économique

Les exploitations de dimension moyenne relevant du modèle promu sont devenues majoritaires dans l'île. En 2000, elles représentent 52 % de l'effectif total des exploitations (définies au sens du recensement général de l'agriculture, RGA) et 70 % de la surface cultivée. Leur développement marque toutefois le pas depuis les années 1990 (figure 1 ; tableau 1) malgré l'appui de la politique agricole (contrôle des structures et orientation des aides aux productions). En fait, la disparition des petites exploitations, de surface inférieure à la moitié de la surface minimum d'installation (SMI), encouragée par la politique des structures, intervient bien à un rythme soutenu,

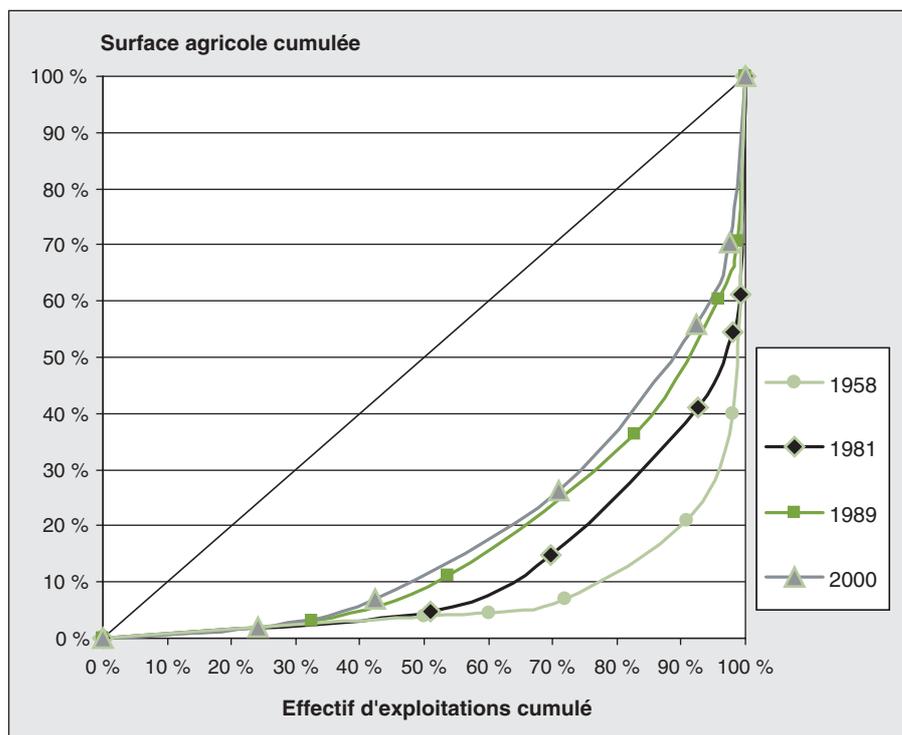


Figure 1. La concentration foncière à la Réunion, 1958-2000 (source : recensement général de l'agriculture (RGA)).

Figure 1. Land concentration in Reunion, 1958-2000 (source: recensement général de l'agriculture (RGA)).

La courbe de concentration foncière de 2000 montre que 70 % des exploitations (au sens RGA, non professionnelles comprises) cultivent un peu moins de 30 % des terres, et à l'opposé les 10 % des exploitations les plus grandes (qui correspondent à celles ayant plus de 10 hectares) cultivent près de 50 % des terres. Ces courbes de concentration s'interprètent par l'écart à la diagonale qui représente une répartition strictement égalitaire du foncier entre l'ensemble des exploitations. L'évolution depuis 1958 montre un rapprochement de la diagonale donc une réduction des disparités foncières entre les exploitations. Cette évolution s'est surtout manifestée entre 1958 et 1989 à la faveur du morcellement d'une majorité des plus grandes exploitations. Bien que les plus petites exploitations aient continué à disparaître, la courbe de concentration foncière a peu évolué entre 1989 et 2000.

mais les surfaces ainsi libérées ne sont pas pour autant récupérées par les exploitants restants. La forte valeur acquise par le foncier incite à changer sa vocation agricole au profit de l'habitat. L'autre voie de consolidation des exploitations moyennes est le morcellement des grands domaines, mais ce ressort de la réforme foncière apparaît aujourd'hui épuisé car il reste très peu de grandes exploitations. Les stratégies des exploitations moyennes s'accordent pourtant pleinement avec cette politique des structures, sous l'influence des facteurs économiques et des technologies disponibles, notamment la mécanisation. Les stratégies d'extension touchent les deux grands systèmes de production dominants : la canne à sucre dans les Bas de l'île et l'élevage dans les Hauts. D'un point de vue économique, les exploitations cannières sont confrontées

au renchérissement régulier de leurs facteurs de production et notamment de la main-d'œuvre utilisée intensément pour la coupe, alors que le prix de la canne à sucre stagne. Le revenu dégagé par l'exploitation représentative du modèle Safer 7 hectares tend ainsi à se dégrader ; il atteint aujourd'hui entre 0,7 et 1,5 smic selon le système de culture (Fusillier *et al.*, 2005 ; figure 2). Le maintien du prix de la canne à sucre au planteur dans un contexte de baisse du prix garanti du sucre sur le marché européen, ne tient qu'au relèvement régulier des aides à la production. Ces aides conditionnent totalement la formation du revenu ; elles atteignent, en moyenne, la moitié du produit brut et 140 % du revenu en 2004. Les exploitations ont encore des marges d'amélioration de productivité en se mécanisant et en s'agrandissant. Le dispositif d'aide actuel couplé au volume de production incite à ces stratégies.

**Tableau 1. Structure des exploitations de la Réunion en 2000 (9 300 exploitations) (Source : RGA 1989 et 2000).**

Table 1. Farms' structure in Reunion in 2000 (9,300 farms) (source : RGA on 1989 and 2000).

	<b>Petites exploitations</b> < 1/2 SMI < 4 ha canne < 1 ha maraîchage	<b>Exploitations moyennes</b> 1/2 à 2 SMI 4-15 ha canne 7-50 ha élevage	<b>Grandes exploitations</b> > 2 SMI
% des exploitations 2000	46 %	52 %	2 %
% de la SAU 2000	14 %	70 %	16 %
Variation de l'effectif 1989-2000	- 50 %	+ 6%	- 5 %
Variation de la SAU 1989-2000	- 46 %	0	+ 1%

SMI : surface minimum d'installation ; SAU : surface agricole utile ; RGA : recensement général de l'agriculture.

En considérant la différenciation des exploitations établie par le schéma des structures, on peut distinguer, trois catégories d'exploitations agricoles : i) les exploitations relevant du modèle soutenu par les institutions agricoles, de l'ordre de 5 à 15 hectares en production végétale, jusqu'à 50 hectares pour l'élevage ; ii) les petites exploitations (moins de 5 hectares de canne à sucre ou de 2 hectares en maraîchage) assimilées par les institutions agricoles au secteur d' « agriculture sociale » en opposition aux autres qualifiées de « professionnelles ». Elles sont exclues des aides structurelles ; iii) les « grandes exploitations » au-delà de 2 SMI, non prioritaires pour l'agrandissement.

L'évolution des structures agricoles de 1989 à 2000 apporte trois enseignements :

- les petites exploitations sont encore nombreuses en 2000, notamment en raison d'un seuil de production très bas pour définir au sens statistique du RGA une « exploitation agricole ». Mais leur rythme de disparition est très rapide, ce qui est conforme à une tendance générale de l'agriculture française. La surface qu'elles occupent dorénavant est réduite ;
- les exploitations moyennes sont devenues majoritaires en effectif et en surface mais leur poids relatif se stabilise. Elles ne parviennent pas à mobiliser les surfaces libérées par la disparition des plus petites ;
- les grandes exploitations sont marginales en effectif et n'occupent plus qu'une surface réduite, laissant peu de perspectives de mobilisation de surfaces par des morcellements.

En élevage bovin, les exploitations dégagent, en moyenne, des revenus plus élevés qu'en canne à sucre en bénéficiant de soutiens de marchés importants et de subventions aux aliments du bétail. La stratégie des filières vise l'extension des cheptels et des surfaces afin de pouvoir maintenir leur part de marché eu égard à la croissance de la consommation des produits laitiers et carnés. Avec l'épuisement de la « réserve foncière » des Hauts, on assiste aussi à la création de prairies dans les Bas, entrant en concurrence avec la sole cannière. L'amélioration des performances économiques des élevages passe donc aujourd'hui principalement par l'accroissement de la taille du cheptel et du chargement.

L'élément de contexte le plus marquant pour l'agriculture est l'accélération de la pression sur le foncier et la hausse des prix associée (les prix du foncier agricole ont doublé au cours des trois dernières années). De nouvelles formes d'accès au foncier par fermage ou participation à des groupements fonciers agricoles (GFA) sont dorénavant intégrées dans le modèle d'exploitation mais ces formules sont peu prisées par les cédants.

Ainsi, les deux priorités affichées dans la réflexion en cours sur la rénovation de la politique agricole sont : i) la préservation du foncier agricole ; ii) la viabilisation économique des exploitations par des gains de productivité et un renforcement des dispositifs d'aides, notamment par des compensations de handicaps liés à « l'ultrapériphéricité ».

## **Poursuite de la voie productiviste comme stratégie de relance préconisée par les institutions agricoles**

Les objectifs de politique agricole portés par les représentants des producteurs s'inscrivent dans la continuité. Ils visent un renforcement des exploitations pro-

fessionnelles afin d'assurer un revenu attractif pour les exploitants, notamment les jeunes. Le niveau de revenu doit pouvoir ainsi s'opposer aux spéculations foncières et permettre de faire face aux contraintes externes qui se durcissent. Le soutien du revenu agricole est toujours envisagé au moyen de prix à la production incitatifs. Le couplage des aides au volume de production apparaît cohérent avec la logique d'intensification et de course à la productivité qui perdure. Même l'argument « multifonctionnalité de la canne à sucre » est mobilisé pour justifier des aides directes au produit (Piroux *et al.*, 2004). Le modèle d'exploitation agricole promu renforce donc les orientations passées (Chambre d'agriculture, 2004) :

- l'agrandissement de la taille des exploitations agricoles est toujours recherché par la mobilisation du foncier des petites exploitations, la protection des surfaces agricoles et la mise en valeur des surfaces en friches potentiellement exploitables. Cette stratégie foncière est notamment assurée par un nouveau dispositif de concertation sur les plans locaux d'urbanisme : les chartes agricoles négociées entre la Chambre d'agriculture et les municipalités. Dès lors, la politique agricole appliquée aux petites exploitations dites « sociales », vise à aménager leur sortie du secteur, notamment par des mesures de préretraite, afin de permettre l'agrandissement des autres ;

- la professionnalisation des exploitations moyennes permise notamment par :  
 . la valorisation du statut d'agriculteur professionnel, défini comme un chef d'entreprise vivant uniquement de son travail effectué à plein temps sur son exploitation et lui permettant de retirer un revenu attractif de son activité, l'objectif visé étant 2 smic ;  
 . la spécialisation des exploitations par production ;  
 . l'amélioration de la productivité par la mécanisation et par l'optimisation des techniques comme l'irrigation ou le désherbage précoce sur canne à sucre. Ces orientations sont relayées sur le terrain par la mobilisation des structures d'encadrement technique par filière de production.

Ce modèle est bien entendu en relation directe avec les représentations que se font les institutions agricoles, professionnelles et publiques, de l'exploitation et du métier d'agriculteur qui y est associé. Les traits dominants de l'exploitation profes-

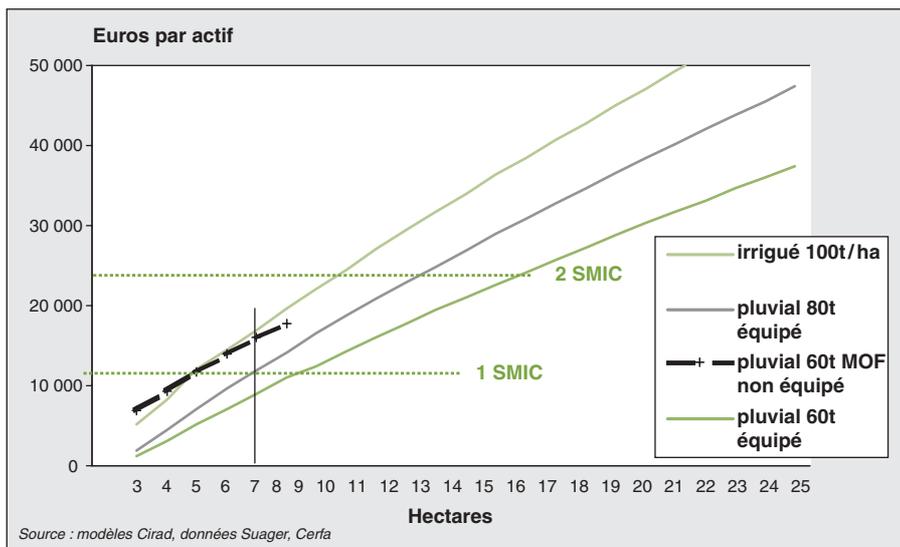


Figure 2. Effet de l'agrandissement des exploitations cannières sur le revenu.

Figure 2. Effect of the increase of sugarcane farms on income.

Le graphe met en évidence la croissance du revenu induite par l'extension de la surface cultivée pour quatre systèmes de culture cannières de référence. Le seuil de surface pour atteindre l'objectif de revenu de 2 smic (24 000 euros) par actif est de 9 hectares pour le système irrigué en coupe mécanique, 12 hectares pour le système pluvial à 80 t/ha en coupe manuelle salariée et 16 hectares pour le système pluvial à bas rendement (60 t/ha), tous ces systèmes étant mécanisés et n'utilisant pas la main-d'œuvre familiale au plein-emploi. Le système non équipé en moyen de traction ne peut atteindre qu'un revenu maximal de 1,5 smic au plein-emploi de sa main-d'œuvre, à 8 hectares.

La progression du revenu est quasiment linéaire par rapport à la surface, avec une pente d'autant plus forte que le système est plus intensif à l'hectare. L'orientation du dispositif d'aides basée sur le volume produit ou la surface explique ce profil. La modulation actuelle des aides à la production a un effet limité sur le profil du revenu, les seuils de production associés à une dégressivité des aides sont peu marqués dans la gamme de surface allant jusqu'à 25 hectares. Ainsi, les économies d'échelle (amortissement des charges fixes) et le dispositif d'aides constituent de fortes incitations à l'accroissement des surfaces et à la mécanisation.

sionnelle sont les suivants : le système de production est spécialisé, il s'agit essentiellement de canne à sucre dans les Bas, ou d'élevage dans les Hauts. La disponibilité en facteurs de production (foncier, capital) est bonne. La famille et l'exploitant vivent du revenu dégagé par l'activité agricole qui fournit une occupation à plein-temps. Les exploitations ont souvent recours à de la main-d'œuvre salariée. Le caractère familial de l'exploitation est implicite et non pas revendiqué. L'exploitation dite « sociale » (correspondant globalement aux petites exploitations dans le *tableau 1*) est définie en contrepoint de la précédente : le revenu de la famille est assuré par des transferts sociaux ou des activités informelles (bâtiment, agriculture...), l'agriculture est exercée à temps partiel. Cette représentation du secteur agricole exprimée par les institutions publiques et professionnelles n'est pas spécifique à la Réunion, elle est également présente en Guadeloupe (Delcombel, 2005) et semble donc caractéristique des départements d'outre-mer (DOM) insulaires.

## Une réalité plus complexe que la vision duale de l'agriculture

Les études conduites sur les exploitations agricoles réunionnaises (Bonnal *et al.*, 2003 ; Niobé *et al.*, 2004) renvoient une image assez différente de celle portée par les représentations des institutions agricoles. En effet, au modèle dual – dont une des composantes serait un secteur d'emploi formel (agriculture familiale professionnelle) tandis que l'autre (l'agriculture familiale sociale) serait surtout un secteur d'offre de prestations de travail informel – se substitue un *continuum* d'exploitations dont les stratégies sont extrêmement diversifiées et ne sont pas forcément en liaison avec la structure de production et son niveau de capitalisation. Ce comportement face à l'emploi et au facteur travail dépend notamment du chiffre d'affaires, du régime fiscal et de la

périodicité du travail (Bonnal *et al.*, 2003). De façon logique, les petites structures de production sont incitées à développer une activité autre qu'agricole mais ce n'est pas une règle absolue. On observe aussi qu'une partie des exploitations « professionnelles » est pluriactive. Une enquête menée sur 63 exploitations bovines, toutes issues de cette catégorie, a révélé que 36,5 % des ménages agricoles avaient un revenu complémentaire, majoritairement issu du travail des conjointes. *A fortiori*, pour les exploitations moyennes en monoculture de canne à sucre, la pluriactivité est fréquente car l'exploitation n'occupe qu'un actif à temps partiel en raison de la saisonnalité des activités, avec une longue période creuse pendant la croissance végétative. Les économies de main-d'œuvre permises par la mécanisation renforcent cette tendance. Dès lors, si l'objectif d'atteindre 2 smic annuels reste affiché, la rémunération de la journée de travail de l'exploitant devient très importante. Elle peut constituer une rente de situation qui conduit à minorer la création globale d'emplois par l'agrandissement des structures (un quasi-doublement des surfaces serait nécessaire pour atteindre 2 smic). Le problème posé par l'orientation retenue en faveur de la monoculture de canne est l'irrégularité de l'emploi de la main-d'œuvre, et sa faible valorisation à l'échelle de l'année pour la majorité des exploitations dotées de petites surfaces. La viabilité des exploitations passe alors par le développement d'une activité complémentaire, dans ou hors de l'agriculture. D'ailleurs, on remarque que si la diversification associée à un pivot canne apparaissait en perte de vitesse durant la période 1989-2000, l'évolution semble s'inverser actuellement. Ce mouvement pourrait corroborer l'hypothèse d'un retour de la diversification face aux incertitudes qui pèsent sur la filière canne. La spécialisation des systèmes préconisée par certaines institutions ne correspond pas aux stratégies observées chez une partie des exploitants. Par ailleurs, l'importance de l'activité agricole pour les petites exploitations relevant du secteur dit « social » est soulignée par le RGA 2000. Selon cette source, la moitié de ces petits exploitants est affiliée à l'assurance-maladie des exploitants agricoles (Amexa) ; l'agriculture fournit donc l'accès à un statut social et constitue vraisemblablement une part non négligeable du revenu familial.

Pour un grand nombre d'exploitants professionnels, la logique patrimoniale prévaut sur la logique de maximisation de production et de revenu agricole à long terme. Cette logique patrimoniale sous-tendue par l'appréciation continue du foncier n'est donc pas une caractéristique des plus petites structures. La pression de la demande de logement dans un contexte d'urbanisation diffuse explique aussi le poids des stratégies immobilières dont l'investissement est parfois financé directement par les revenus agricoles (et qui fragilisent dès lors financièrement certaines exploitations), par des incitations fiscales ou par l'emploi de la main-d'œuvre inoccupée en basse saison. L'incitation à la sortie d'activité pour les petites exploitations ne permet pas l'agrandissement des autres, leur foncier n'est pas aisément mobilisable. La vocation de réserve foncière qui leur était assignée par la politique agricole devient donc discutable.

Enfin, le principe de la dégressivité des aides à la production est affirmé afin de consolider les exploitations familiales moyennes mais est peu opérant car les seuils de production concernés par une dégressivité significative sont très élevés. La dégressivité n'affecte ainsi en réalité qu'une fraction marginale des exploitations, les autres restent incitées à l'agrandissement (*figure 2*). La question de l'équité dans la répartition des aides entre exploitations est donc posée. Actuellement, les 10 % des plus grandes exploitations mobilisent environ un tiers des aides à la canne à sucre.

## Conclusion

L'agriculture réunionnaise a connu une évolution originale depuis les années 1960 jusqu'aux années 1980 avec la diffusion massive d'un modèle d'exploitation familiale en faire-valoir direct, en substitution à de grandes plantations exploitées principalement en colonage. Elle semble néanmoins soumise aujourd'hui à la tendance nationale et européenne à la concentration des structures de production, concomitante à la baisse de la part agricole dans la valeur ajoutée des filières agroalimentaires. Le caractère familial des exploitations reste conservé mais la référence organisationnelle dans les discours des représentants de la profession agricole est désormais celle de l'entreprise. Les institu-

tions publiques comme professionnelles en charge de la gestion du secteur agricole contribuent grandement à cette tendance en orientant les soutiens, et notamment en privilégiant les aides couplées au volume de production. Ces institutions ont affirmé leur choix pour un modèle d'exploitation à temps plein, spécialisée, à forte productivité grâce à la mécanisation. Ce choix répond à la logique économique des filières agroindustrielles guidée par des objectifs de maximisation des productions et de compétitivité du prix de la matière première agricole dans la mesure de ce que permettent les contraintes de l'insularité. Ce choix peut paraître singulier dans un contexte insulaire qui compte comme problèmes majeurs un chômage élevé et une fragilité des ressources naturelles. La concentration des structures et la mécanisation ont évidemment un impact négatif sur l'emploi mais l'amélioration de la compétitivité peut réduire les besoins de soutiens publics. La logique d'intensification, notamment en élevage, pose aussi des problèmes d'atteintes à l'environnement mais il est admis que des exploitations professionnelles spécialisées sont celles qui ont les plus grandes capacités d'investissement pour faire face au respect des normes environnementales.

Le modèle ainsi promu s'appuie sur une vision duale de l'agriculture fondée sur la dimension et le niveau de capital de l'exploitation, avec d'un côté des exploitations de dimension « professionnelle » censées épouser la logique économique du productivisme et de l'autre des petites structures à caractère social appelées à disparaître. Cette dualité de représentation focalisée sur les structures, ne rend pas compte, en réalité, du mode de fonctionnement des exploitations. Une segmentation du secteur agricole sur la base des modes de fonctionnement apparaît plus féconde pour comprendre les évolutions possibles des exploitations. Deux dynamiques semblent se dessiner aujourd'hui : d'une part, une stratégie d'insertion de l'exploitation dans les filières conventionnelles sucre ou productions animales, convergente avec les choix de politique agricole locale et, d'autre part, des stratégies reposant sur la diversification des productions, voire des activités, à l'extérieur parfois de l'exploitation ou sur la valorisation directe des produits. Ces stratégies sont favorisées par le caractère périurbain de l'agriculture à la Réunion qui procure des opportunités de valorisation des productions et

d'emploi. Ces dynamiques actuellement peu soutenues apparaissent comme des alternatives intéressantes à étudier, compte tenu notamment de la vulnérabilité des filières agro-industrielles sensibles à des chocs externes possibles dans la politique agricole européenne ou dans la pression concurrentielle. À l'heure où l'on s'intéresse aux combinaisons d'activités des ménages agricoles du fait de leur importance croissante en Europe (Blanchemanche, 2000), il nous semble que les régions ultrapériphériques de l'Europe, en général, et la Réunion, en particulier, sont des terrains féconds pour traiter ces aspects. Le contexte spécifique de ces îles – éloignement de la métropole, faible tissu industriel, taux de chômage élevé, croissance démographique soutenue – tend à générer une « société à deux vitesses » où l'assistantat prend une part croissante. La concentration des exploitations sous-tendue par les dynamiques actuelles ne peut que renforcer cette tendance.

Tout en poursuivant les travaux de recherche agronomique menés depuis plusieurs décennies en accompagnement de l'organisation des filières agro-industrielles, il nous semble également nécessaire que la recherche s'intéresse plus activement à ces systèmes d'activités. Ces travaux peuvent participer à l'émergence d'une politique agricole et d'un dispositif réglementaire spécifiques pour les exploitations qui ne se préoccupent pas seulement de la production de biens primaires. ■

## Références

Blanchemanche S. *La combinaison d'activités professionnelles dans les ménages agricoles : l'exemple du département de l'Isère*. Thèse de sociologie, université Paris X, 2000.

Bonnal P, Piraux M, Fusillier JL, Guilluy D. *Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion*. Rapport MAAPAR. Montpellier : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), 2003.

Chambre d'agriculture de la Réunion. *Le projet agricole pour la Réunion*. Saint-Denis (La Réunion) : Chambre d'agriculture, 2005.

Chastel JM. *Le rôle des institutions dans l'évolution de la filière canne à sucre à la Réunion*. Thèse de doctorat, École nationale supérieure d'agriculture de Montpellier (Ensam), 1995.

De Cambiaire J. *La certitude du développement. Une référence mutualiste à la Réunion*. Paris : Atya éditions, 1983.

Delcombel E. *Organisation de l'action collective et rôle de la puissance publique pour le développement de l'agriculture guadeloupéenne*. Thèse université Antilles Guyane. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)-Territoires, ressources, acteurs (Tera), 2005.

Fusillier JL, Piraux M, Choisis JP. *Dynamique structurelle et viabilité économique des exploitations agricoles réunionnaises*. Contribution aux Cahiers de l'agriculture du Conseil

général. Saint-Denis (La Réunion) : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), 2005.

Niobé D, Choisis JP, Chia E. Les réponses des agriculteurs aux injonctions environnementales de l'Europe : L'élevage bovin allaitant dans une région ultrapériphérique, l'île de la Réunion. In : *Les systèmes de production agricole : performances, évolutions, perspectives*. Colloque de la société française d'économie rurale (Sfer), Institut supérieur d'agriculture (Isa) de Lille, 2004.

Pescay M. *Étude sur la réforme foncière dans les DOM. Bilan et enseignements de la réforme foncière à la Réunion*. Cirad SAR n°34.97. Montpellier : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), 1997.

Piraux M, Chia E, Dulcire M. Modèle de développement et identité des territoires dans les DOM insulaires (Réunion et Guadeloupe). In : Véron F, ed. *Les cahiers de la multifonctionnalité 2004* ; 6 : 77-84.